



**Proposition pour l'Examen Périodique Universel des Nations Unies  
Deuxième Session du Conseil de l'EPU, du 5 au 16 mai 2008**

**CICNS - proposition EPU individuelle - France - Mai 2008**

### **Annexe 3 : Témoignages d'accusation de secte dans des procédures de divorce**

#### **1 Moi, Anne, maman...**

J'ai deux enfants, je suis maman de 2 fillettes depuis neuf ans déjà et c'est la plus belle chose qui soit arrivée dans ma vie.

#### **Un choix de vie partagé : une communauté...**

J'ai connu mon mari quand j'étais lycéenne, et nous nous sommes mariés en 1993 après trois ans de vie commune ; nous habitons mon époux et moi-même dans un petit appartement à Marseille.

**Début 1998**, avant la naissance de notre première fille, mon ex-époux et moi-même, après quelques mois de réflexion, avons choisi et décidé de partager des valeurs et une foi et donc de nous investir davantage au sein de l'association des « Gens de Bernard » dont je cite ci-après une partie de l'objet : *« L'association des Gens de Bernard rassemble des personnes d'origine judéo-chrétienne qui considèrent que la vie ne peut se dérouler sans la foi et que cette foi pour exister véritablement doit se vivre à plusieurs, en communauté libre : c'est-à-dire en communauté qui respecte la vie, les avis, les origines, les activités de chacun, les rassemblant dans leur complémentarité et leur diversité au lieu de les égaliser et de les restreindre par des contraintes d'ordre moral. C'est donc à l'intérieur de cet espace symbolique collectif que se déroulent les rencontres, les échanges et les temps de prière même si les origines diverses imposent le respect des différences... »*

Nous vivons dans une résidence dans laquelle chacun a un appartement dans lequel il vit avec sa famille et où il reçoit ses amis, sa famille... Nous prenons des repas en commun, nous avons des activités communes, nous nous rendons des services... Nous avons une chapelle où, de temps en temps, des prêtres viennent de l'extérieur dire la messe. Tous les enfants vont à l'école primaire, au collège, au lycée ou à la fac. Chacun de nous travaille à l'extérieur. Bref nous avons une vie un peu comme dans un petit village où les habitants se connaissent. Je précise, que sur le domaine, des appartements sont loués à des personnes extérieures à l'association.

#### **Un divorce et la communauté devient secte !**

**De 1998 à aujourd'hui**, cela fait neuf ans que j'élève mes filles dignement et avec beaucoup d'amour et ce, malgré des difficultés de couple : mari alcoolique et instable.

En 2001, une dénonciation anonyme (pour maltraitances) nous a valu une enquête sociale de plusieurs mois. Le juge des enfants a conclu dans son jugement : *« L'enquête sociale ... fait un constat très positif des conditions de vie de ces enfants ; les conditions d'hébergement sont tout à fait adaptées pour ces enfants, la prise en charge matérielle et psychologique de ces enfants est tout à fait satisfaisante... dit n'y avoir lieu à mesure d'assistance éducative, ordonne le classement du dossier... »*

**En janvier 2006**, mon mari et moi divorçons à l'amiable après quinze ans de vie commune, (mon mari m'a trompé plusieurs fois) ; le juge homologue la convention de divorce qui stipule que j'ai la garde des enfants et que le père les voit régulièrement selon ses possibilités (« droit de visite et d'hébergement amiablement déterminés »). Mon ex-époux ne participe plus à la vie de l'association mais reste avec sa nouvelle compagne sur le domaine, dans un nouvel appartement.

En février 2006, il téléphone à mon père en lui disant que ses petits-enfants sont en danger. Ni mon père, ni moi-même ne mesurons alors la menace de ses paroles. Mais au cours des mois suivants, il adopte peu à peu un comportement agressif et provoque de ce fait des altercations avec ses voisins.

**En mai 2006**, il quitte le domaine et part avec sa compagne. Il prend dorénavant les enfants un vendredi soir sur deux à la sortie de l'école et les ramène le dimanche soir.

Ce même mois, une de mes filles, avec l'accord de son père, avait passé le concours d'entrée dans une classe à horaires aménagés du Conservatoire Régional en chant choral. **En juillet 2006**, notre fille réussit le concours mais son père s'oppose à son entrée dans l'école, sans indiquer de raison. Je fais alors **un référé** afin que notre fille puisse rentrer dans cette école en septembre. Mais le père demande par deux fois le report de l'affaire - la rentrée a eu lieu et notre fille a intégré l'école grâce au directeur qui a pris en compte sa volonté et son désir.

**Le référé** est reporté en mars 2007 alors qu'il n'a plus d'objet ; l'année scolaire a commencé et notre fille est parfaitement à l'aise dans cette école.

### **Principe de précaution : les enfants sont pris en otage !**

Le **17 janvier 2007**, quarante gendarmes débarquent sur le domaine, ils arrêtent les responsables de notre association qui sont interrogés et relaxés après 48h de garde à vue, à l'exception de l'animateur de notre communauté, accusé et mis en examen, sur des allégations sans preuves, d'être un gourou et de violenter nos enfants.

Deux mois après, **le référé** prend tout à coup un sens, mon ex-époux se sert de cette affaire pénale et m'accuse, alors, d'être dans une secte. A l'appui des articles de presse parus à la suite du 17 janvier qui lui servent à justifier ses témoignages, il réclame la garde des enfants. **En mai 2007**, un juge statue : « *Il résulte de toute manière du dossier de M x..., ancien membre repentit de la communauté, présomptions suffisantes de danger sur les enfants pour faire droit à ses demandes de transfert de résidence des enfants et suspension de droit d'hébergement de la mère tant qu'elle maintiendra un tel cadre de vie...* »

Quant à mon dossier qui contient la conclusion du juge des enfants de 2001, mais aussi des témoignages récents (janvier 2007), de ma famille, de mon patron, du médecin, des instituteurs et même du curé de la paroisse qui fait la catéchèse à mes enfants, il n'est pas pris en compte car mes témoignages sont considérés comme soi-disant « anciens et vagues » ! Ce qui revient à me dénier toute parole, tous les témoignages venant à « décharge » dans le dossier étant refusés sous ce prétexte fallacieux ! Cependant les articles de presse et les témoignages de mon ex-époux, eux, sont considérés et justifiés « *parce qu'il est avéré qu'il y a une affaire au pénal.* »

En vérité une association anti-secte a mis le grappin sur la nouvelle petite famille de mon ex-époux (il a eu une fille avec sa compagne qui elle a déjà un fils), l'aide à s'installer ; mon ex-époux réclame les enfants et, **sans enquête** et parce qu'il est considéré comme un « repentit », obtient leur garde.

Les enfants sont suivis par un psychologue recommandé par l'association anti-sectes. Et c'est la responsable de cette association qui les y conduit !

Mon ex-époux prend alors du jour au lendemain les enfants chez lui, sans affaires, sans préparation aucune et **les change d'école à un mois de la fin de l'année scolaire**. Ceci avec le soutien de l'inspection académique, passant outre mon refus et la décision de justice, alors que j'ai toujours l'autorité parentale : je cite le jugement : « *Dit que pour l'exercice de cette autorité parentale en commun, le père et la mère doivent prendre d'un commun accord toutes les décisions importantes concernant la vie des enfants, et notamment, la scolarité et l'orientation professionnelle, les sorties du territoire national, la religion, la santé, les autorisations à pratiquer des sports dangereux...* »

### **L'application de la loi ou simple principe de précaution injustifié ?**

Tout cela est tellement absurde que bien entendu je fais appel du jugement; mais le **26 juillet 2007**, la justice confirme le droit de garde au père, je continue à voir mes enfants au « point rencontre » ou sous la surveillance de mes parents (qui n'ont toujours pas été entendus à cette date !). Et **une enquête est ordonnée** : « *En cet état, il est*

*nécessaire de recueillir des informations objectives sur les conditions matérielles et éducatives que peuvent offrir chacun des parents. Une enquête sociale sera ordonnée et jusqu'à la décision qui sera prononcée en lecture de rapport, il paraît justifié dans l'intérêt des enfants : de maintenir un exercice conjoint de l'autorité parentale, de laisser la résidence habituelle des enfants chez leur père... »*

La personne désignée compétente pour ce dossier refuse de faire l'enquête (pourquoi ? Cela n'est pas précisé dans l'ordonnance...), une psychologue du tribunal est alors nommée en remplacement.

Trois mois passent. L'enquêtrice procède à mon audition puis à celle du père des enfants ainsi qu'à sa compagne et enfin à celle des enfants (dans leur chambre, porte ouverte sur la cuisine où se trouvent leur père et sa compagne). Où est l'objectivité ?

**Fin septembre 2007**, mon ex-époux craque, il me téléphone plusieurs fois entre 23h30 et 00h, il me dit être fatigué et ne plus vouloir s'occuper des enfants. Il veut sur-le-champ me les ramener. Pensant à la sécurité de mes filles je vais les chercher, accompagnée de deux témoins, à la station service près de chez moi où nous nous sommes donnés rendez-vous. Il sent très fort l'alcool. Tout ceci se passant en dehors de la justice, j'exige de sa part une lettre, qu'il me fait sur le champ, puis, je me rends à la police faire une déposition. Sa lettre précise qu'il me redonne la garde des enfants, qu'il n'en peut plus, qu'il ne me fera plus d'histoires et qu'il va en informer le juge.

Le lendemain matin après avoir prévenu l'école, je reste à la maison avec mes filles afin qu'elles se reposent. En fin de matinée je les conduis à l'école. Lorsque je me rends à la sortie de l'école pour chercher les enfants, les instituteurs et le directeur m'en empêchent. Mon ex-époux qui dans la journée a été « retourné » confie par écrit, à la demande de l'école et de l'inspection académique, les enfants à sa compagne. Le directeur exige pour me laisser les enfants, une décision écrite du juge.

Par ailleurs l'enquêtrice demande un report pour rendre ses conclusions, la date initiale était le 15 novembre, c'est maintenant le 31 décembre.

Un évènement qui éclaire la manière de faire de mon ex-époux doit être rapporté : il frappe sa compagne alors qu'elle porte leur bébé dans les bras, il est ivre mort, violent, il casse un carreau de fenêtre avec son poing et ce devant les enfants. **La police intervient à la demande de sa compagne.** Il interdit aux enfants d'en parler. Malgré tout, mes filles, traumatisées, me le disent et j'en informe immédiatement l'enquêtrice, qui « sermonne » mon ex-époux. Mon ex-époux s'en prend aux enfants et les accuse de l'avoir « trahi », il leur dit « de toute façon vous pouvez dire tout ce que vous voulez, personne ne vous croira, vous ne retournerez jamais chez votre mère. » Et la compagne d'ajouter, (elle ne supporte pas mes enfants), qu'ils sont des enfants gâtés et de leur donner des gifles et de les menacer de ne plus me voir.

## **Noël 2007**

**Quelques jours avant cette fête familiale**, j'apprends avec stupeur que mes deux filles vont passer les fêtes à Barcelone chez mon frère.

1. Mon ex-époux ne peut pas, au terme du jugement déjà cité, faire sortir les enfants du territoire national sans mon accord (il est à croire que lorsqu'on se déclare victime d'une secte, on n'est plus tenu de respecter la loi...).

2. Je décide, pour voir mes filles, d'aller à Barcelone sur l'invitation de mon frère aussi écœuré que moi de l'attitude de mon ex-époux qui est trop heureux d'être sans nos enfants pour aller rejoindre sa compagne dans sa famille. Ma mère, qui se trouvait aussi à Barcelone, me relate le coup de fil qu'elle a reçu de l'enquêtrice, l'informant des conclusions de son enquête : elle préconise pour mes enfants un placement en famille d'accueil, l'enquêtrice continue en disant que mes enfants doivent être « éloignés du conflit », et que pour ces conclusions, elle n'a pas besoin du témoignage des grands-parents. L'enquêtrice ajoute qu'elle en a déjà informée le père des enfants qui semble accueillir favorablement cette proposition confirmant ainsi qu'il ne veut pas s'occuper des enfants. Ma mère est persuadée que l'enquêtrice m'a téléphoné aussi pour me faire part de ses propositions de conclusions. Je précise que non, bien entendu.

Voilà comment on essaye, en plus, de me couper de ma famille.

A-t-on l'habitude en matière d'enquête sociale d'informer par téléphone ?

Quel est le but de cette manœuvre ?

Je me permets à ce stade de penser que les conclusions de l'enquêtrice proviennent du constat que mon ex-époux est incapable de s'occuper de ses enfants. Mais moi, à qui aucun fait n'est reproché, à quel titre peut-on continuer à m'enlever mes enfants ?

Et qu'en est-il de l'autorité parentale qui m'est reconnue par le juge ?

### **Les enfants toujours otages !**

Mais là encore, cette conclusion est prononcée alors qu'aucune de mes relations : famille, amis, collègues de travail, ou institutionnel mentionnés par mes soins n'a été auditionnée. **Ce qui veut dire que toutes ces personnes qui peuvent apporter des éléments positifs, allant à l'encontre de l'instrumentalisation donc apportant des éléments à décharge sont automatiquement niés !** Comment caractériser l'audition de mes enfants dans un milieu sinon comme une manipulation ! Car enfin peut-on dire qu'elles ont été écoutées alors qu'on leur fait subir un interrogatoire orienté ? Exemple : l'enquêtrice dit aux enfants « tu regardais la télévision à ta maison ? Réponse : « oui » « mais tu ne regardais pas la télévision comme chez ton papa ? Réponse : « non » « tu ne regardais que des DVD » réponse « oui » « et pourtant, c'est bien la télévision comme chez papa » réponse : « oui » ... La conclusion est lumineuse : « mes enfants étaient brimés, ils ne regardaient que des DVD et c'est donc bien mieux chez leur père ! ». Je cite, pour information, quelques DVD que regardaient mes enfants... tous les Walt Disney, Lassie, Kirikou et plus tard, Star wars et aussi les Miyasaki...

L'animateur de notre communauté a été libéré début juin 2007 à la condition de résider dans une autre région et de ne plus revoir les enfants. Puisque les parents refusent pour eux-mêmes et pour leurs enfants de se reconnaître victimes, tous les enfants mineurs, vivant à la communauté, ont dû se soumettre à des enquêtes sociales : éducateur, psychologue, psychiatre ... Deux sont terminées et se concluent par un non lieu ; les conclusions du juge pour enfants attestent que les enfants n'ont subi aucune violence et que « le milieu familial et amical participe à leur équilibre ». Pourquoi mes enfants ont-elles un traitement d' « exception » ? On les retire de la garde leur mère et de tout le cadre de vie dans lequel elles ont grandi, uniquement parce que leur père se dit « victime » ?

Et l'absurdité continue, est-ce là le résultat du principe de précaution, **qui n'existe en droit que pour des causes écologiques** ? Le père se déclare « victime » et il est considéré comme tel sans que sa parole soit mise en doute, et sans apporter de preuves réelles. Quant à moi on me dit sous « influence » quoique je dise ; mes propos n'ont aucune valeur, aucune consistance, aucune existence. Depuis deux ans je fais des mains courantes, j'ai porté plainte (contre mon ex-époux pour abandon de famille), les faits sont reconnus par la police mais ce n'est pas pris en considération par la justice.

### **Pourquoi ? Quel est le but poursuivi ?**

Je refuse de me laisser faire, je refuse qu'on m'enlève mes choix de vie, ma liberté et je refuse **que mes enfants servent d'otages.**

Puisqu'on prétend que mes enfants étaient battus (sans qu'il n'y ait ni signalement de l'école ni de l'hôpital, ni même des grands-parents) qu'on me mette alors en examen pour non-assistance à personne en danger.

Or, aujourd'hui je considère que mes enfants sont en danger et on veut m'enlever le droit de les assister.

A partir du 12 janvier 2008 la mesure du « point rencontre » prend fin au terme des six mois fixés par la justice. Mon ex-époux refuse que j'amène les enfants au cinéma... et je ne peux plus les joindre au téléphone. Alors que nous reste-t-il à moi et mes enfants ? Prendre la parole publiquement, c'est ce que j'ai voulu faire en écrivant ce texte.

### **Témoignage de Christine Bouts – Janvier 2007**

Dans un pays comme le nôtre, qui dit défendre la liberté et l'égalité, il est absolument inadmissible de constater que le gouvernement crédite et donne carte blanche à des mouvements comme la MIVILUDES ou l'UNADFI.

J'ai moi-même, et depuis 27 ans, une démarche spirituelle et une pratique intérieure. Par peur d'être jugée et rejetée, j'ai pendant longtemps caché ma pratique à mes proches, à mes amis, à mon travail.

Un jour, mon ex-mari, bien que sachant très bien que je n'étais pas dans une « secte », m'a attaquée en Justice en prétendant que notre fils (dont j'avais la garde) était endoctriné. Le juge pour enfants, qui était heureusement quelqu'un de réfléchi et intelligent, après avoir auditionné mon fils et moi-même, a déclaré le non-lieu.

Quelques mois plus tard, j'ai reçu une convocation du commissariat de mon domicile. Il avait porté plainte auprès du Procureur de la République.

J'ai dû fournir tous mes justificatifs de revenus, dossier médical, de domicile, factures, etc., et répondre pendant près de deux heures aux questions de policiers qui se relayaient dans le bureau pour me poser des questions sur ma vie privée, ma santé, ma vie professionnelle. J'ai été mise complètement « à nue » sans raison valable. Ils ont aussi fait une enquête sociale, mais qui n'a certainement rien donné.

À partir de ce moment-là, j'ai décidé de réagir, de ne plus me cacher et d'exposer ouvertement ma manière de vivre ; je me suis mise à en parler à tous ceux qui m'entouraient, personnel médical, amis, famille etc.

Ces personnes me connaissant m'ont toutes affirmé que je n'avais pas l'air d'être dans une secte et que ma pratique, bien au contraire semblait me faire beaucoup de bien.

Quelque temps après, j'ai été convoqué au tribunal ; mon fils, d'un commun accord avec moi étant allé s'installer chez son père, le procès fut annulé et l'histoire s'est terminée ainsi.

L'an dernier, j'ai tenté de parler de ce que je vivais à toutes les personnes que je rencontrais. J'ai même essayé de m'associer à d'autres pour ça. J'ai malheureusement été confrontée bien souvent, à de la méfiance et à de l'hypocrisie. On m'a même refusé la location d'une salle au dernier moment.

Aussi aujourd'hui, je tiens à soutenir à 200% votre action contre la discrimination des minorités spirituelles.

Je suis prête à témoigner si nécessaire pour faire avancer les choses.

Christine Bouts

## 2 Témoignage de Francine Baraban – Octobre 2005

Mail de Francine Baraban le 02/10/2005

Chers collègues,

Parce que je me sens démunie et bien secouée par une affaire je souhaite vous faire part de ce qui m'arrive.

Dans notre monde individualiste, réfléchir ensemble, psychothérapeutes et formateurs, et apporter, peut-être, des réponses aux questions que pose l'atteinte aux libertés individuelles, professionnelles et collectives, me paraît important.

Que se passe-t-il ?

### L'histoire

Il y a presque un an après avoir consulté un psychiatre et un psychologue, j'ai reçu une femme qui me disait que tout autour d'elle dysfonctionnait: son travail, ses enfants et son couple. A ce moment-là, elle a décidé de commencer avec moi un travail thérapeutique. Au mois d'avril, elle a participé à une randonnée chamelière avec ateliers itinérants dans le désert, que j'organise et que j'anime depuis plusieurs années.

Son travail thérapeutique l'a aidée à remobiliser ses conditionnements et son histoire et restaurer ses capacités d'ajustement créatif et ses capacités à se sentir présente, responsable de ses choix de vie et de ses relations.

Suite à cette transformation, bien ordinaire dans le cours d'une psychothérapie, elle a commencé à s'exprimer et se positionner face à son mari qu'elle dit n'avoir jamais aimé et elle lui a annoncé son intention de divorcer. Alors, pris dans un délire paranoïaque, il a attaqué « tout » ce qui la touche. Donc moi. Il est persuadé qu'elle prend cette décision parce qu'elle est sous « contrôle mental et manipulation mentale ».

Il a contacté l'ADFI – association de lutte contre les sectes - et avec leur soutien porte plainte contre moi pour manipulation mentale.

Pour calmer ce délire, ma cliente et moi-même avons pris la décision d'interrompre la psychothérapie. Ce qui pose question...car au moment où cette femme a besoin de mon soutien, il est nécessaire pour la protéger de l'arrêter...

Pour information, je vous invite à aller sur le site de l'ADFI : [www.prevensectes.com/informer.htm](http://www.prevensectes.com/informer.htm)

Vous comprendrez à quel point certaines certitudes sont à combattre et certains amalgames sont tendancieux. Ouf la Gestalt n'est pas répertoriée comme étant une secte mais par contre, la PNL, l'Analyse Transactionnelle, la sophrologie, la kinésiologie le sont. En cours de vérification : l'Europe des consciences. La liste est très longue ! Allez voir aussi ce qu'ils disent dans la rubrique « Développement personnel et coaching » et « Psychothérapies et sectes ».

A noter...leur rubrique "Education au discernement" est en cours de construction !!!

A savoir que cette association emploie des salariés parce qu'elle reçoit des subventions de l'Etat.

Je pense qu'avec sa façon de considérer l'être humain et ses devoirs, d'imposer ses modes de pensées avec une vision réductrice, ses dogmes, de ne pas prendre en considération toute recherche spirituelle, cette association qui veut défendre les individus et notre société, pourrait être elle-même une secte...

## **Que faire ?**

Alors après avoir appris cette plainte contre moi, passé un premier temps de panique, j'ai pensé qu'il n'y avait pas lieu de m'inquiéter parce que :

- ma formation me donne des garanties de sérieux : Formée par des instituts et des personnes reconnues, je suis membre titulaire du SNNPsy, membre titulaire de la FFdp et titulaire du CEP (certificat européen de psychothérapie) et je respecte leurs codes de déontologie

- je suis déclarée auprès de toutes les instances gouvernementales en tant que psychothérapeute et formatrice depuis plusieurs années

- je suis Montpelliéraine d'origine et connue

- j'ai déjà été enquêtée par les RG (Renseignements Généraux) : j'organise depuis une quinzaine d'années des conférences dans une perspective d'élargissement de la conscience individuelle et collective et il y a dix ans certains ont dû se demander qui était la personne qui réussissait à faire venir au Palais des Congrès de Montpellier 1200 personnes – dont le Maire de la ville – pour écouter Annick de Souzenelle...ce qui a déclenché une enquête...

Puis j'ai pensé à un de mes anciens superviseurs, Gestaltiste connu, qui nous avait raconté qu'il avait vécu un traumatisme lors de deux plaintes contre lui : une, un de ses voisins l'accusait d'être une secte "parce qu'il voyait régulièrement beaucoup de voitures garées devant sa maison », l'autre plainte provenait de la mère d'un de ses clients qui se plaignait que son fils était entré dans une secte (c'est-à-dire un groupe de Gestalt !).

J'ai aussi pensé à un de mes formateurs et ancien superviseur, très connu dans le milieu de la Gestalt et de la Systémie familiale, disant avoir été ébranlé par l'accusation du mari d'une de ses stagiaires contre son organisme de formation. Afin de ne pas perdre tous ses contrats et maintenir une activité pour ses salariés il a fallu qu'il rencontre – avec son associée –, en face à face, un responsable national de la formation, lui prouvant leur sérieux et leur rigueur dans un débat houleux et difficile les accusant de sectarisme. Sans cette rencontre directe, la rumeur sectaire auprès des donneurs d'ordre aurait entraînée l'arrêt de son activité et celle de son équipe !

Egalement, j'ai partagé dans un groupe de supervision le tourment et l'angoisse d'un collègue Gestaltiste: étant accusé de secte avec sa compagne – nationalement reconnus par leur pairs pour leur sérieux - ils ont subi des contrôles humiliants sur tout ce qui touchait à leur vie privée, ainsi que des contrôles par les impôts et l'URSSAF.

Moi-même, j'ai perdu un contrat important à l'hôpital – parce que je suis aussi formatrice – et je ne comprenais pas pourquoi : j'ai appris que lors d'une délibération de directeurs d'hôpitaux, une femme, responsable d'un établissement, a dit " Il faut se méfier de Francine Baraban parce qu'on l'a vue au Hameau de l'étoile ". Rien n'a été rajouté mais ils ont préféré choisir une autre personne qui ne fréquentait pas ce lieu !!! Pour ceux qui ne connaissent pas le Hameau de l'étoile -magnifique lieu dans la région de Montpellier - c'est un centre d'accueil pour les groupes de développement personnel, présentant toutes les garanties de sérieux et de qualité.

Tout ceci me paraît effrayant : comment lutter contre cela ? Contre la rumeur et la paranoïa collective ?

*Le CICNS possède de nombreux autres témoignages, réunis dans un dossier « Discriminations », qui peut être consulté sur demande. :*